**AVIS DE MANIFESTATIONS D’INTERET N° 06-2020 / PDAZAM**

PAYS : République du Mali

ORIGINE : Ministère de l’Agriculture

NOM DU PROJET : Projet de Développement de la productivité et de la diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM)

SOURCE DE FINANCEMENT : Banque Mondiale

INTITULE DES SERVICES : **Recrutements de 04 Organisations Non-Gouvernementales (ONG) pour la mise en place des comités de gestion des plaintes dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti**

CREDIT N°: 6283 ML

DON N°: D340 ML

N° IDENTIFICATION DU PROJET : P164052

1. Le Gouvernement de la République du Mali a obtenu un crédit et un don de l’Association internationale de développement (IDA) d'un montant équivalant à US$ 60 millions pour financer le Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM), et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de *service de consultant relatif à la mise en place des comités de gestion des plaintes*dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti
2. Ce Service de Consultant, a pour objectif général la mise en place des comités de gestion des plaintes.

En **objectifs spécifiques**, il s’agira pour l’ONG de :

* Mettre en place un comité de gestion des plaintes dans les zones d’interventions du PDAZAM (Villages, Communes, Cercles, Régions, Nationale) ;
* Former les membres du comité ;
* Fournir des informations nécessaires à la compréhension des éléments du manuel de gestion des plaintes ;
* Définir/décrire les étapes pour la mise en place des procédures de gestion des plaintes du PDAZAM ;
* Définir et partager les rôles et missions des différents acteurs dans la mise en œuvre du manuel ;
* Définir et mettre en place la stratégie d’information/communication du MGP ;
* Équiper le Comité de Gestion des Plaintes (CGP) avec des Registres pour l’enregistrement et l’archivage des plaintes et former les membres des Comités à l’usage de ces registres ;
* Evaluer le budget d’opérationnalisation par comité.

1. L’Unité de Gestion du PDAZAM invite les organisations non gouvernementales (ONG)à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services.
2. Les Consultants enregistrés légalement au Mali seront notés sur 100 points et les dossiers seront analysés sur la base des critères suivants :

**\*Critère 1** : l’expérience générale du consultant dans la même région (région pour laquelle le consultant se manifeste) dans le domaine de la communication et/ou plaidoyer (Maximum 30 points à raison de 05 points par année d’expérience au-delà de 3 ans)

* \***Critère 2** : l’expérience dans la mobilisation sociale et les techniques participatives de la consultation publique, dûment justifiée par des certificats / attestations de bonne fin (total de 40 points à raison de 08 points par expériences similaires) ;

\***Critère 3** : l’expérience pertinente dans la conduite des négociations pour le choix des infrastructures et aménagements agricoles (total 30 points à raison de 06 points par expériences pertinentes).

**NB : Le dossier de candidature devrait comporter les pièces suivantes :**

***- une présentation de l’ONG et de ses expériences pertinentes dans le domaine de la mobilisation sociale et les techniques participatives de la consultation publique, de l’intermédiation sociale et les problèmes liés au genre, aux groupes vulnérables ;***

***- une copie certifiée des documents attestant de l’existence légale de l’ONG;***

***- Les moyens physiques (infrastructures et équipements) dont dispose l’ONG.***

1. Il est porté à l’attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables.
2. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant.
3. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « sélection fondée sur la qualification des Consultants (SQC) » telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de la Banque Mondiale de juillet 2016.
4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l’adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **tous les jours ouvrables de 8 heures 30 mn à 16 heures 00 mn.**
5. Les manifestations d’intérêt écrites doivent être déposées à l’adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique (en fichier non modifiable) au plus tard le **13 janvier 2021** **à 10 heures précises.**

Au Secrétariat de l’Unité de Gestion du PDAZAM sise à Hamdallaye ACI 2000, Rue 284 Bamako Mali ; Numéro de téléphone : (+223) 20 22 26 96

Adresse électronique : [pdazam@pdazam.org](mailto:pdazam@pdazam.org)  ; [omsidibe@pdazam.org](mailto:omsidibe@pdazam.org)  ;

* **Les TDR sont disponibles à l’UG-PDAZAM**

Bamako, le 21 décembre 2020

**Le Coordinateur National du PDAZAM**